



COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2009

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV de la réunion du 23.09.2009
- Rapport d'activités du mois
- Point trésorerie et adhésions
- Questions diverses

Présents: AUZET Christelle, BONNARD Alexandra, BOUTABA Michel, CESARINI Jean, DAMIANO Dominique, METAXIAN Stéphan, REYMOND Gérard, VALLETTE Sabine, VALENTI Charles, VU DIHN Van

Excusés : BONINO Jacques

Absents : CAMBONIE Philippe, CATTOEN Philippe, COLLIN Gérard, DIDIER Roger

Approbation du P. V. de la réunion du 01/07/2009

Stéphan Métaxian fait une observation quant au p.v du dernier conseil d'administration. Il souhaite que soit inséré la remarque transmise dans le p.v de la réunion :

Mise au point réunion L'Isle sur la Sorgue du 12/06/2009 : Dossier METAXIAN.

Par courrier adressé à monsieur le Maire en date du 10 octobre 2008 monsieur METAXIAN demande une extension de son étal sur l'emplacement enregistré par la ville (marché du dimanche) sous le N° 246

Lors de la réunion, la mairie a informé monsieur METAXIAN du rejet de la demande d'extension. Il n'a jamais été proposé une répartition de l'emplacement libre.

Après avoir donné l'information de rejet, un des placiers (Mr REBOUL) à juste fait allusion sur le fait que le commerçant non sédentaire de l'autre extrémité aurait pu faire une demande afin de disposer d'une partie de l'emplacement monsieur METAXIAN à répondu qu'il s'était occupé de son dossier et qu'il n'avait pas à gérer le dossier d'autres éventuels candidats.

Les 3 mètres qui paraissent dans le P. V. de la réunion du SCMPVL font suite à une discussion au sien du bureau le jour de la tenue du Conseil d'Administration du 01 07 09.

La demande émanant de monsieur METAXIAN ne fait mention d'aucun mètre. Le courrier concerne l'emplacement N° 246.

Selon les paroles de monsieur G. REYMOND la lecture faite par la mairie concernant (l'occupation depuis 1 an par un même commerçant non sédentaire d'un emplacement de passager aurait justifié la position de la mairie.) comme mentionné plus loin il faut savoir que sans l'intervention de Mr DAMIANO Dominique le dossier aurait été traité dans le trimestre qui a suivi la demande.

Ainsi que déclaration de monsieur DAMIANO Dominique faite lors du Conseil d'Administration du SCMPVL le 01 juillet 2009 et sa lecture d'assimiler l'attribution d'une place d'un commerçant au profit d'une image du syndicat. (Il est permis de supposer qu'il soit possible qu'il ait fait la même lecture lors de la réunion en mairie)? Ce qui pourrait expliquer la conclusion qui a été portée à la demande de Mr METAXIAN.

En effet :

Il eut été plus logique que la mairie s'informe du fait étonnant que l'on laisse déballer régulièrement sur une même place comme un emplacement acquis un commerçant non sédentaire en quête d'une place. (faut-il rappeler que les emplacements de passagers sont tournants ?

L'ajournement porté au traitement de cette demande d'extension ainsi que le traitement des autres demandes d'emplacements ont été sur préconisation de monsieur DAMIANO qui a souhaité que l'on attende la fin des travaux de la collégiale avant de procéder à de nouvelles attributions.

Le traitement de cette demande présenté en réunion mairie du 12 juin 2009 n'était-elle qu'un simulacre pour régulariser ce dossier ?

Activités du mois.

Salon-de-Provence: deux rencontres ont eu lieu ; dont une le 2juillet ; concernant la restructuration de la place Morgan. Il est prévu que le marché soit couvert. Participaient à ces réunions, Dominique Damiano, François Bravo. Gérard Reymond a également demandé à intégrer la commission. Nous devons rester vigilants quant à ce projet d'aménagement qui englobe autour du marché de gros investissements tels que, cinéma, commerces...

Pertuis: plusieurs interventions ont été nécessaires, notamment en ce qui concerne les tarifs de droits de place ;problème aujourd'hui résolu ; mais aussi concernant le déplacement du marché pour cause de travaux.

Digne: Le problème qui avait été soulevé concernant le déplacement du marché durant la période estivale et la rupture de l'aménagement consistant à autoriser le déballage sur la zone d'arrêt de bus a également trouvé une issue positive.

Carpentras: après 6 mois de travail et de concertation, le poissonnier Jean-Marie Guerini a obtenu un emplacement sur la place du théâtre. A l'occasion de la dernière commission, le problème montéleon a également été évoqué.

Barbentane: la ville a créé un marché le vendredi matin avec un nouveau règlement. Celui-ci a démarré le 17 juillet.

Forcalquier : Stéphan Métaxian est intervenu à plusieurs reprises. Les choses semblent s'être calmées. Il en est de même concernant le problème de Germain Laurent. Stéphan Métaxian revient également sur les problèmes posés par le tirage au sort. Autre problème soulevé : le fait que la ville a souhaité remplir la place avant de remplir la "débride" afin que les commerçants débattant à l'année ne se sentent pas lésés. Dominique Damiano souhaite assister à la prochaine commission avec Stéphan Métaxian. Selon lui, la Mairie veut aller trop vite.

Cavaillon : une réunion publique a eu lieu le 10 juillet concernant la révision du POS. Selon D. Damiano, il s'agit d'une tactique afin d'avoir l'autorisation pour la zone commerciale dite "la voguette". Le projet a été rejeté par le tribunal de Nîmes. Le projet doit être validé pour 2009 sinon il passera en PLU. Le scmpvl a fait part de son désaccord sur la révision du POS au commissaire enquêteur que D.Damiano doit rencontrer avec Jean Trilles, Président de l'Union des Commerçants du Vaucluse.

Ensuite, pour ce qui est des travaux du cours Bournissac, deux courriers ont été adressés au maire, rappelant notamment que le syndicat avait accepté le déplacement du marché sous condition de la réalisation de travaux importants. D.Damiano rappelle que le dossier FISAC déposé par la Ville a été rejeté. Le maire persiste malgré tout en réalisant des travaux d'embellissement pour justifier le déplacement des commerçants non sédentaires. Une réunion doit avoir lieu lundi 28 septembre avec D.Damiano et Van Vu Dinh avant le déplacement, prévu le 5 octobre. L'alimentaire doit être intégré dans le marché. Un travail de trois mois est à prévoir. Les places seront laissées disponibles en



mouvement. La nouvelle disposition du marché propose 3 à 4 entrées intéressantes. Les places libres sur cette zone seront toutes affichées et ouvertes à toute personnes. 2 ou 3 places seront toutefois réservées à l'alimentaire.

Michel Boutaba évoque sa crainte que les commerçants sédentaires demandent par la suite à ce que le marché réintègre le cours Bournissac. Charles Valenti rappelle que le déplacement des commerçants du cours Bournissac répond à une promesse électorale et évoque le fait que l'on risque par la suite de vouloir également déplacer les commerçants de la place du clos. Dominique Damiano indique - Dominique Damiano évoque le plan FISAC que la ville a signé avec la CCI. Or celui-ci n'intègre pas le marché. En revanche il comprendrait l'embauche d'un "manager de ville" pour un montant de 50.000€ la 1^{ère} année, 30.000€ la 2^{ème} et 10.000 la 3^{ème}. D. Damiano souhaiterait que l'on fasse la demande d'un manager de marché.

20/07/09 – Bédoin - Mondovélo : Il s'agit d'une grosse organisation. D.Damiano souligne l'importance que le marché ait été maintenu ce jour-là car il n'y avait rien dans la ville. la journée a été sauvée. Beaucoup de commerçants ne sont pas venus ce jour-là. Nous avons assuré la communication avec distribution de 5000 numéros de l'édition spéciale du "Vaucluse magazine" qui indiquait aussi le maintien du marché le 20 juillet.

Promotion BD sur les marchés cet été: D.Damiano évoque également la campagne de promotion et vente du livre illustré réalisé cet été. Jean Marcellin a dédié le livre tous les mardi à Vaison-la-Romaine aux mois de juillet-août. La promotion a ensuite été assurée avec le stand du CPPM sur les marchés suivants : 13/07 – Cavaillon, 20/07 – Mondovélo à Bédoin, 24/07 – marché de producteurs à Bédoin, 29/07 – St-Rémy et le 2 août à l'Isle-sur-Sorgue.

02/07/09 - L'Isle-sur-Sorgue : la commission des marchés a tranché quant au problème "lambertin". Ainsi une place de 12 mètres a été attribuée à Monsieur Boutin. La décision de la commission a été adressée par courrier aux deux protagonistes cette semaine.

01/09/09 : commission des marchés à Villeneuve-les-Avignon et Saint-Saunier-les-Avignon

Le syndicat a également été contacté pour une augmentation des tarifs de droits de place à Saint-Laurent-des-Arbres.

Marchés du dimanche : Charles Valenti évoque ce problème. Il indique qu'il faut être vigilant avec ces marchés si l'on ne veut pas qu'ils "tuent" les marchés existant.

Communication Réseau Transvacluse : Le Conseil Général de Vaucluse nous a contactés afin d'avoir notre appui pour promouvoir le réseau de transports en commun "Transvacluse" sur les marchés dès le mois de septembre. Charles Valenti soulève d'ailleurs un incident quant à cette campagne, le dimanche 20 septembre. En effet le bus présent ce jour-là exposait une affiche promotionnelle pour le centre commercial auchan. Sinon, hormis cet incident, D.Damiano pense qu'il s'agit d'un bon retour d'image

01/09/09 –Sorgues: commission en présence de Jean-Louis Jousain et Charles Valenti. Plusieurs places ont été attribuées. La police municipale assistait également à cette réunion et l'attribution de p.v abusifs pour "stationnement gênant" le jour du marché a été évoqué.

21/09/09: D.Damiano, V.Vu Dinh et Jean Césarini ont rencontré Monsieur Reynès, député-maire de Châteaurenard durant 1h. Plusieurs points lui ont été exposés dont le monopole de l'alimentaire. On ne peut brider l'allée alimentaire pour cause de monopole. Charles Valenti rappelle que cette allée avait été créée sur l'initiative de quelques commerçants non sédentaires dont Franck Galanti avec un règlement spécifique stipulant qu'il ne devait y avoir qu'un commerçant par produit. D. Damiano insiste sur le fait qu'il faut travailler à faire évoluer cette situation. Monsieur Reynès a ensuite été interpellé en sa qualité de Député en ce qui concerne notre relation – quasi inexistante - avec la CCI d'Arles et le fait notamment que nous n'ayons jamais eu de réponse quant à notre proposition que V. Vu Dinh intègre la CCI. Ce qui est aujourd'hui réglé. La CCI d'Arles nous a confirmé ce jour que la candidature de V. Vu Dinh avait été retenue comme conseiller technique. Enfin, dernier point : nous avons demandé à ce que son cabinet réalise une étude concernant le principe de la contribution volontaire qui a été défendu de longue date par la fédération. Il s'agit de réaliser cette requête afin que les marchés puissent avoir, par un principe de réversion d'un pourcentage du droit de place, une autonomie financière afin d'assurer la promotion.

Téléthon: Dominique Damiano pose la question de la reconduction de notre participation au téléthon cette année.

Récapitulatif Butagaz: Dominique Damiano a rencontré hier la personne de la société Butagaz. Pour l'instant cela concernerait avant tout l'alimentaire. Il y a 3 dépôts (rognac, bollène et lunet) ils ne livrent les bouteilles qu'à partir d'une certaine quantité (13 bouteilles). Gérard Reymond pense que l'idéal serait d'avoir une carte afin que les commerçants puissent s'alimenter où ils le souhaitent.

Questions diverses :

Stéphan Métaxian communique un article qui est paru dans la presse concernant l'aménagement de la place Montfort.

Concernant le marché de Forcalquier, S.Métaxian demande à ce que le conseil d'administration vote pour choisir le type de mode d'attribution que l'on souhaite pour la ville. D.Damiano fait savoir qu'il n'est pas favorable au tirage au sort. L'ancienneté et l'assiduité lui paraissent plus logiques. S.Métaxian rappelle que Germain Laurent commerçant et "délégué" ? sur ce marché est favorable au tirage au sort. Après vote des membres du Conseil d'Administration présents, le mode de l'assiduité fait l'unanimité.

Michel Boutaba signale ensuite un autre problème concernant l'attribution d'une place suite à une cessation d'activité. Monsieur Mitrani cède sa place et l'on voudrait que ce soit applanat qui la reprenne. Michel Boutaba en a été informé depuis samedi. Or, il ne veut pas que ce soit quelqu'un qui soit parachuté sur un marché sans l'avoir jamais fait. Applanat n'a jamais fait ce marché et son fils n'est que stagiaire en alternance sur le stand de Mitrani. Charles Valenti que ce qui prévaut dans tous les cas c'est le produit. Gérard Reymond intervient et indique que ce serait le fils d'applanat qui reprendrait la tournée et non pas son père.

Adhésions : Sabine Vallette insiste sur le fait que pour 2010, nous n'accepterons plus aucun règlement sans fiche verte et inversement pas de fiche verte sans règlement complet. Pour cette année nous en sommes à plus de 440 adhérents. Nous en avons 385 l'an dernier.

Autre cas soulevé : celui de Mme De Letteris, touchée par le décès de son mari. Son chèque est retourné impayé. L'organisation professionnelle a décidé de prendre en charge sa cotisation pour cette année.

Aucune question supplémentaire n'est posée, la séance est levée à 17h30.